

Le 26 mars 2015

Dynamisme des dépôts à vue des résidents

La croissance des placements monétaires des résidents auprès des institutions financières monétaires françaises se renforce (+ 4,0 % en rythme annuel en février 2015, après + 3,4 % en janvier 2015).

La croissance de dépôts à vue se poursuit à un rythme élevé (+ 11,0 %, après + 11,5 %). La hausse des encours de titres de créance d'échéance inférieure ou égale à 2 ans (+ 47,1 %, après + 46,9 %) compense la contraction des encours des titres d'OPC monétaires (- 7,6 % après - 10,4 %). Après prise en compte des engagements et avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro, le taux de croissance de la composante française de l'agrégat M3 est quasi inchangé (+ 3,7 %, après + 3,8 %).

France : ressources monétaires des institutions financières monétaires

	Encours (en Mds €) (cvs)	Taux de croissance annuel (en %)		
		févr-15	déc-14	janv-15
Dépôts à vue	678	8,6	11,5	11,0
= Ressources résidentes incluses dans M1	678	8,6	11,5	11,0
Dépôts à terme ≤ 2 ans	131*	3,6	6,7	5,2
+ Comptes sur livret	613	-1,5	-1,9	-1,8
= Ressources résidentes incluses dans M2-M1	744	- 0,5	- 0,2	- 0,4
Titres d'OPC monétaires	247	-5,9	-10,4	-7,6
+ Pensions	30	-4,6	-11,4	3,6
+ Titres de créance ≤ 2 ans	76	30,0	46,9	47,1
= Ressources résidentes incluses dans M3-M2	353	- 0,3	- 2,3	1,5
Total des ressources résidentes incluses dans M3	1 774	2,8	3,4	4,0
+ Engagements monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro	174	8,7	2,9	-3,5
- Avoirs monétaires bruts vis-à-vis du reste de la zone euro	44	-10,0	-11,9	-13,0
= Composante française de l'agrégat monétaire M3 de la zone euro	1 904	3,6	3,8	3,7

Source : BdF

(*) Courant février, un reclassement de dépôts à terme ≤ 2 ans vers les dépôts à terme > 2 ans pour 26 milliards d'euros a été effectué

Complément

L'encours des avoirs monétaires (hors billets et pièces) est constitué de placements d'une durée inférieure ou égale à 2 ans que les agents détenteurs de monnaie (ménages, sociétés non financières, administrations publiques hors administration centrale, sociétés d'assurance, OPC non monétaires, entreprises d'investissement et organismes de titrisation, pour l'essentiel) détiennent auprès des institutions financières monétaires (établissements de crédit, sociétés de financement, Caisse des dépôts et consignations, OPC monétaires et banque centrale).

Les comptes sur livrets comprennent les livrets A, les livrets de développement durable, les comptes d'épargne logement, les livrets d'épargne populaire, les livrets jeunes et les livrets ordinaires. L'épargne réglementée est en partie centralisée au Fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations et ne fait ainsi que transiter par les bilans des banques. À fin février 2015, au sein des 613 milliards de comptes sur livrets, 243 milliards sont estimés être centralisés au Fonds d'épargne. Les pensions sont des opérations d'achats temporaires de titres par la clientèle (notamment entreprises, assurances et OPC non monétaires). Les titres de créance à moins de deux ans comprennent principalement des certificats de dépôts émis par les banques françaises et souscrits par des clients qui n'ont pas la qualité d'établissement de crédit ou d'OPC monétaires.

Les taux de croissance des encours sont calculés en corrigeant les variations d'encours des effets ne résultant pas de transactions économiques, en particulier des corrections d'erreurs de classement, mais pas des effets de change.